AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C2057
FR0000072373-FS0961

15 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EGIDE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 14 décembre 2023, la société par actions simplifiée Vatel Capital[1] (24 rue de Clichy, 75009 Paris), agissant pour le compte du fonds Vatel Remploi dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 décembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EGIDE[2] et détenir, pour le compte dudit fonds, 1 207 502 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 7,43% du capital et 7,40% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EGIDE[4].

[1] Société contrôlée par M. Jean-Michel Ycre. La société Vatel Capital déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 2 septembre 2022.
[3] Sur la base d'un capital composé de 16 259 364 actions représentant 16 315 420 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de la société EGIDE du 12 décembre 2023.